

9 QUESTIONS POUR SORTIR DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Commencez votre autodiagnostic



TERRITOIRES
ZÉRO EXCLUSION
ÉNERGÉTIQUE

STOP
À L'EXCLUSION
ÉNERGÉTIQUE

Vous cochez plus de 4 cases, vous pouvez vous faire aider. Contactez votre collectivité.

- Vous recevez le chèque énergie de l'État
- Vos factures d'énergie sont trop élevées par rapport à votre revenu
- Vous vivez dans un logement qui ne vous protège pas du froid en hiver, du chaud en été
- Un membre de votre ménage/ foyer souffre d'asthme, de maux de tête, d'allergies...
- Vous restreignez l'utilisation du chauffage à la maison ou vous vous en privez totalement
- Vous utilisez des chauffages d'appoint
- Votre logement est humide (condensation sur les vitres, marques d'humidité ou de moisissure sur les murs, le plafond ou les sols, papiers peints décollés, peintures écaillées)
- De l'air passe par les portes et les fenêtres
- Vous souhaitez transmettre ou vendre votre logement dans de bonnes conditions



5 chiffres pour mieux comprendre



12 millions

de personnes sont touchées par la précarité énergétique



+ de 5 millions

de foyers reçoivent un chèque énergie



+ de 7 millions

de passoires énergétiques en France



1 français sur 5

a froid l'hiver ou trop chaud l'été dans son logement



1 français sur 5

a des factures d'énergie beaucoup trop élevées pour son revenu

Une solution pour tous les propriétaires aux revenus modestes habitant leur logement

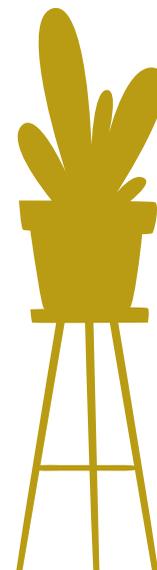
Bénéficiez du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique avec l'accompagnement d'un Ensemblier Solidaire

Vous pouvez compter sur un interlocuteur appelé Ensemblier Solidaire qui facilite et accompagne votre projet de rénovation. Il diagnostique le logement, encadre les professionnels et les travaux, et il trouve les financements.

La solidarité au service de la transition énergétique

Entrer dans le parcours de rénovation énergétique, c'est :

- améliorer son logement et son confort
- réaliser des économies d'énergie et de frais de santé
- agir pour le bien de la planète



Vos aides à la rénovation énergétique

Propriétaires occupants aux revenus modestes, vous pouvez bénéficier d'importantes aides financières à la rénovation énergétique de votre logement. Ces aides sont toutes cumulables.

Ma Prime Rénov', MaPrimeAdapt' et MaPrimeLogementDécent

Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) permettent de financer différents travaux

Certificats d'Économie d'Énergie

Les fournisseurs d'énergie financent la rénovation énergétique de logements

Aides des collectivités territoriales

D'autres aides sont possibles au niveau de la région, du département ou localement

Prêt à taux zéro

L'Éco-prêt sans intérêts est accessible sans condition de ressources, et peut aller jusqu'à 30 000 euros

Prêt avance rénovation

Les ménages les plus modestes peuvent bénéficier d'un prêt avance rénovation, à rembourser au moment de la vente du logement ou de la succession

Fonds STOP Exclusion Énergétique

Pour le reste à charge, après les aides et subventions, il existe différents fonds et solutions

Des aides spécifiques aux Territoires Zéro Exclusion Énergétique existent également

Votre accompagnateur Ensemblier Solidaire vous aide à monter le financement et à réaliser votre projet

**Pour commencer un accompagnement,
contactez votre collectivité locale**

